



## Verbalisé 3 fois le même jour pour le même stationnement

-----  
Par gkpo

Bonjour,

J'ai reçu trois PV (pour stationnement gênant) qui ont été établis le même jour, sur le même emplacement à des heures différentes (08h00, 10h35, et 11h15 respectivement).

En gros, la police est passée 3 fois dans la matinée, le véhicule n'a pas bougé, et elle m'a verbalisé les 3 fois.

C'est illégal conformément à la jurisprudence de la cour de cassation (cass. crim. du 7.6.95, n° 93-84757): <https://www.benezra-avocats-blogautomobile.fr/deux-pv-le-meme-jour-legal-illegal/>

Si le stationnement gênant se prolongeait dans le temps, sans enlèvement volontaire ou forcé, il s'agirait alors toujours de la même infraction. Cette infraction ne pourrait alors qu'être sanctionnée une seule fois conformément à la jurisprudence de la cour de cassation (cass. crim. du 7.6.95, n° 93-84757).

Seulement voilà. La police a saisi des motifs différents sur chacun des PV. Voici les motifs qui ont été entrés:

- ARRET OU STATIONNEMENT GENANT SUR UNE VOIE PUBLIQUE SPECIALEMENT DESIGNEE PAR ARRETE (11h15)
- ARRET OU STATIONNEMENT D'UN VEHICULE EN DOUBLE FILE (10h35)
- ARRET OU STATIONNEMENT GENANT SUR VOIE RESERVEE A CERTAINS VEHICULES (08h00)

C'est complètement révoltant. La loi interdit de verbaliser pour le même motif la même voiture le même jour. Mais la police a clairement contourné cette règle. Que pouvais-je faire ? Pourquoi ne pas avoir commandé un enlèvement du véhicule à la fourrière plutôt que de continuer à verbaliser ? Il n'y a aucune logique derrière ça. D'où ma question: Est-ce même légal ? Puis-je protester?

Merci d'avance pour votre aide.

-----  
Par Suisse1291

Cela s'est passé à Paris ? vous étiez sur voie de bus ?

Vous avez raison de dire qu'on ne peut pas vous verbaliser 3 fois au même emplacement de stationnement interdit mais seulement si ces 3 fois portent le même motif, ce qui n'est pas votre cas. Vous avez 3 fois un motif différent, ils ne vous en reste qu'à assumer les conséquences de votre... inconséquence.

-----  
Par gkpo

Merci pour votre sarcasme, que je vais tacher d'ignorer. Une question cependant:

Vous avez 3 fois un motif différent, ils ne vous en reste qu'à assumer[...]

Je le répète, la voiture n'a pas bougé entre les trois amendes. Comment la police peut-elle saisir des motifs différents alors que l'infraction constatée est visiblement la même. N'est-ce pas pour cela qu'il y a des lois ? Une situation = un article de loi?

Vous avez l'air de vouloir m'enfoncer car j'ai effectivement commis une infraction - que je reconnais - et ça c'est votre choix qui m'est bien égal. Ce que je refuse d'admettre par contre, c'est que la justice autorise une autorité à saisir des motifs différents pour la même infraction. C'est tout simplement de l'abus de pouvoir. Clairement pour faire grimper le montant de mon amende.